UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

# PROCÉDURE DE NOMINATION
## PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENTCLINIQUE (PEC)

Les médecins désireux de participer aux activités d'encadrement et d'enseignement clinique auprès des étudiants doivent posséder le statut de professeur(e) d'enseignement clinique (PEC). Ce statut s'acquiert selon le processus de nomination en vigueur à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Seuls les professeur(e)s dûment nommé(e)s peuvent recevoir une rémunération pour leurs activités d'enseignement clinique et d'encadrement.

### DEMANDE DE NOMINATION

Pour entamer une demande de nomination, veuillez compléter à l'écran les champs ci-dessous et faire parvenir le document à : developpement-fmss@usherbrooke.ca.

| | |
|---|---|
| **Nom :** | |
| **Prénom :** | |
| **Date de naissance :** | |
| **Sexe :** | ☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre |
| **Courriel :** | |
| **Département :** | Sélectionnez dans la liste |
| **Lieu de pratique :** | |

Vous recevrez un courriel vous invitant à compléter votre dossier en ligne (informations personnelles, CV, lettre de motivation, **deux lettres de recommandation**, etc.). **Veuillez *noter que pour les professeurs réguliers (PTU) retraités***, seul l'appui écrit de la direction départementale est requis.

Les deux lettres de recommandation sont obligatoires, et peuvent être téléversées directement dans le dossier en ligne. Pour les régions du Saguenay, de la Montérégie, et du Nouveau-Brunswick, l'une de ces lettres doit provenir de la doyenne associée ou du doyen associé.

Une fois votre candidature soumise, la direction du département universitaire concerné en sera avisée, et disposera de 10 jours ouvrables pour l'examiner. Votre demande sera ensuite présentée au comité de direction de la Faculté pour approbation finale.

Après l'approbation, vous recevrez par courriel votre avis de nomination, comprenant votre matricule ainsi que toute l'information nécessaire pour obtenir vos accès.